

de 1867 en établit le service par tout le Canada. Un exposé de l'activité postale en temps de guerre de même que les statistiques administratives de la poste paraissent aux pp. 666-673.

Section 3.—Contrôle des transports en temps de guerre*

Les vastes systèmes de transport au Canada pouvaient en temps de paix répondre à un volume de trafic beaucoup plus grand que ne le demandaient les conditions. Cependant, depuis le déclenchement de la guerre en 1939, le mouvement vastement accru de matières premières aux fabriques, et de munitions, de troupes, etc., aux théâtres de guerre, ont lourdement grevé les facilités de transport existantes. De bonne heure au début de la guerre, le Gouvernement prit les moyens d'assurer le transport essentiel à l'effort de guerre et, depuis lors, plusieurs importantes mesures ont été mises en vigueur. Les principaux organismes de contrôle du transport sont la Commission canadienne de la Marine marchande, les Contrôleurs de la réparation des navires, du transport et de la circulation, et l'Administrateur de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. L'organisation et les fonctions de ces agences sont décrites brièvement dans les paragraphes suivants.

Sous-section 1.—Contrôle du transport intérieur

Transport.—Le bureau du Régisseur du transport, qui relève du Ministre des Transports, a été établi en novembre 1939 pour faciliter le déplacement ordonné et expéditif du matériel de guerre, des troupes, etc. et empêcher l'encombrement aux terminus et aux ports maritimes. Le Régisseur du transport fait aussi partie de la Commission canadienne de la marine marchande, du Ministère du Transport de guerre du Royaume-Uni, du Comité des priorités des transports maritimes, de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, de la Fairmont Co., Ltd. (compagnie de la Couronne chargée des caoutchoucs pour les industries de guerre) et de divers comités qui s'occupent du mouvement des matières premières essentielles et rares; il agit aussi comme adviseur pour les transports auprès de divers ministères du Gouvernement, y compris les Munitions et Approvisionnements, la Défense Nationale, les Transports, l'Agriculture, etc.

Le Régisseur du transport exerce le contrôle des marchandises, y compris le matériel civil et de défense, expédiées entre deux points du Canada et aux divers ports pour l'exportation; il surveille aussi le mouvement des voyageurs civils ainsi que du personnel de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Le travail de ce bureau a augmenté au point où il est devenu nécessaire de le répartir entre le Bureau exécutif et la surveillance effective du mouvement ferroviaire et maritime. Le Bureau exécutif, assisté par des fonctionnaires du trafic et de l'exploitation, voit aux questions d'ordre plus général et émet des ordonnances limitant le mouvement des voyageurs civils par l'abolition des tarifs réduits d'excursions, de jours de fêtes, de fins de semaine et ceux qui étaient offerts aux groupes nombreux. Les moyens d'améliorer les conditions de déplacement des forces armées ont aussi été étudiés, et, en collaboration avec le Régisseur de la circulation, des efforts ont été tentés pour induire les employeurs à échelonner les vacances de leurs employés de façon à répartir plus également le poids de ces voyages. Le Régisseur voit en outre à la réglementation de l'usage des wagons-citernes et frigorifiques et du charge-

* Texte compilé conjointement par la Commission canadienne de la Marine Marchande, le Contrôleur du Transport, et à même les publications du Ministère des Munitions et Approvisionnements.